Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 762

Artikel: "Nouvelliste" : le Valais à sens unique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017501

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les uns et les autres

Encore l'Afghanistan.
En somme, j'en suis presque à me féliciter de m'être trompé en avançant qu'il n'y avait pas d'association d'aide à l'Afghanistan. Les nombreuses lettres de lecteurs m'ont donné l'occasion d'apprendre l'existence de nombreux mouvements — et qui sait? de les faire connaître, ne serait-ce qu'à un lecteur: il n'y a pas de raisons de supposer que j'aie été le seul à ne pas avoir été informé ou sollicité (voir liste plus bas).
Notez que tous ces mouvements représentent une somme de dévouement désintéressé inimaginable et qui devrait suffire à sauver, s'il peut l'être, ce malheureux petit monde, en cet an de disgrâce 1985 — mais presque je me demanderais si, tout au contraire de ce que j'avais supposé, l'Afghanistan n'a pas trop d'amis — disons: trop dispersés. Il est possible, toutefois, qu'il y ait une organisation faîtière. Donc, si vous n'en êtes pas déjà, *adhérez*!

* * *

D'autres, il est vrai, continuent leur petit travail, qui ne va pas du tout dans le même sens. Je lis dans le bulletin de l'*Action Nationale* un article intitulé *Le Scandale de la politique d'asile sans maquillage*. Sous-titre: «Extrait d'un rapport à l'usage administratif interne du Ministère public de la Confédération» — là, quelqu'un qui semble n'avoir que des notions assez vagues du secret de fonction! On y lit... beaucoup de choses! Entre autres ceci: «Finalement, A. J. (c'est le requérant du droit d'asile) a signalé en souriant à la police qu'il possédait au Sri Lanka une grande propriété ainsi qu'un commerce de bois florissant. Il était donc un homme riche et n'avait pas besoin de travailler, que ce soit au Sri Lanka ou en Suisse. Il va cependant sans dire que l'interpellé se fait entretenir dans notre pays...» Et dire qu'on reproche parfois à Victor Hugo les invraisemblances de ses romans!

J. C.

AFGHANISTAN

Adresses en Suisse romande

Le moins qu'on puisse dire, c'est que, dans notre pays aussi, les associations de soutien à l'Afghanistan ne manquent pas! Une rapide énumération — et encore non exhaustive! — donnera une idée de la somme des énergies déployées pour soulager la détresse du peuple afghan:
— les associations cantonales en Suisse romande: Comité genevois de soutien au peuple afghan (c.p. 95, 1211 Genève 3), l'Association vaudoise de soutien au peuple afghan-Groupe Pamir (c.p. 58, 1000 Lausanne 7), et des comités de soutien aussi à Neuchâtel (rue de la Serre 2, 2000 Neuchâtel) et dans le Valais;
— le Comité suisse de soutien au peuple afghan;
— l'Association des Afghans en Suisse;
— le Comité Afghanistan libre;
— le Comité afghan d'aide humanitaire;
— les Femmes d'Afghanistan;
— l'Association suisse des amis de l'Afghanistan (Levant 15, 1005 Lausanne), dont la revue bimensuelle «Les Nouvelles d'Afghanistan», éditée par Amitié Franco-Afghane (BP 254, 75524 Paris Cédex 11) signalait, à la fin de l'année passée, dans son bilan de l'aide européenne en 1983, qu'elle avait distribué des secours à la population civile dans huit provinces afghanes de mai 1981 à décembre 1983 pour une valeur de plus de 500 000 francs suisses (10% provenant de dons des membres de l'association et 90% d'œuvres d'entraide, entre autres de l'Entraide protestante suisse), aides alimentaires, vêtements chauds, missions médicales, subsides pour un projet d'irrigation.

Et il faut compter aussi avec les associations aux ambitions plus larges et qui ont un programme d'aide spécifique à l'Afghanistan, notamment Médecins sans frontières ou Médecins du monde.

«NOUVELLISTE»

Le Valais à sens unique

Avec une persévérance sans faille, en ces mois préélectoraux, le «Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais» s'attache à révéler à ses lecteurs le fin fond de la pensée des personnalités qui marquent le Valais de leur empreinte indélébile. Interviews spéciales sur une pleine page, présentées sous le signe des «dossiers spéciaux du NF».
La série avait commencé, après les états d'âme de J.-M. Le Pen, avec les «confessions charitables d'un homme pieusement voué au pouvoir» *(sic)*; on l'aura facilement deviné, c'était Guy Genoud qui était alors «l'invité de la semaine» et qui eut droit, lui, à deux pleines pages où apparaissaient déjà en filigrane, pour les initiés, le Mouvement conservateur valaisan. Depuis lors, histoire certainement d'élargir l'éventail politique, les lecteurs du «NF» ont eu droit à Pierre Moren, toujours président du PDC valaisan, même s'il rend son tablier de député, et à René Berthod, alias Rembarre, major et sous-préfet, cofondateur dudit Mouvement conservateur.

Avec, les 1er et 8 février derniers, pour couronner le tout, à nouveau un hôte tout particulièrement honorable et méritant deux pages d'entretien, Mgr Schwery, évêque de Sion et président du collège épiscopal suisse. Des propos musclés, bien dans la

ligne de ses vœux pour 1985, et de leur accent principal, «pour notre bonheur et celui des générations futures»: «(...) Lorsqu'il s'agit d'affirmer notre foi, lorsqu'on est acculé par une société en voie de paganisation, lorsque nos valeurs fondamentales sont bafouées... n'ayons pas peur. Ne jouons pas les neutres par facilité ou par fausse tolérance. Ne restons pas sur la touche, à compter les coups: il faut choisir son camp.»

Et ces quelques lignes qui feront réfléchir tous ceux qui se sont engagés à la suite de l'Eglise catholique et répondant à l'appel épiscopal, pour demander que la TV romande ne passe pas «Emmanuelle»:

Question. Vous avez vu le film «Emmanuelle»?
Réponse. Non, je ne l'ai pas vu.
Question. Alors comment avez-vous jugé qu'il n'était pas «présentable»?
Réponse. Je me suis basé sur des rapports que l'on m'a faits. Ces rapports sont assez sérieux puisque j'ai eu en mains les considérants du Conseil d'Etat genevois d'il y a dix ans et ceux du Conseil d'Etat vaudois. Le Gouvernement vaudois disait: «Ce film correspond à une moralité que la quasi-totalité du peuple vaudois réprouve.» Alors si les Vaudois, protestants à grande majorité, dont on sait qu'ils n'ont pas une morale sexuelle aussi sévère que celle des catholiques, rejettent ce film-là, alors à plus forte raison, chez nous...
Question. Ils le rejetaient il y a dix ans. Ne pensez-vous pas que, depuis, l'évolution des mœurs puisse permettre d'accepter ce film?
Réponse. Je crois qu'il y a eu une évolution, une énorme évolution, dans le comportement d'ordre public en matière de sexualité. La notion de pudeur doit être maintenue, mais elle a maintenant d'autres formes. Le nu, par exemple, qui pouvait horrifier mes grands-parents, aujourd'hui n'est sûrement plus un problème majeur. Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit, plus fondamentalement, de ce péril qui nous vient d'une société, qui en tant que société humaine, veut tout justifier. Or, pour moi, c'est Dieu qui doit tout justifier.

COURRIER

Eduquer aux médias

J'ai lu avec intérêt «Sale boulot» dans «Domaine Public» du 31 janvier 1985.

Le Centre d'initiation au cinéma et aux communications du Département vaudois de l'instruction publique travaille depuis des années à faire pénétrer dans l'école une éducation aux médias; il s'efforce de donner aux enfants, adolescents puis adultes, les moyens de réagir de façon autonome face à la presse, la radio, la télévision et face aux autres communications de masse: comprendre, apprécier, critiquer selon leurs propres valeurs et en connaissant les contraintes.

Partisan de la liberté d'expression, j'ai toujours lutté pour que soient donnés aux gens des moyens de comprendre, d'apprécier, de juger par eux-mêmes, et non pas des œillères au consommateur, des muselières aux producteurs. C'est ce que tente aussi la Radio-télévision éducative dans ses séries consacrées aux médias.
J'ai regretté qu'à plusieurs reprises et sous diverses plumes (M. Cornuz, M. Duboux) «Domaine Public» n'ait exprimé que des points de vue négatifs sur les efforts d'éducation aux médias entrepris en Suisse romande: c'était son droit. Je trouve cependant que l'indignation exprimée dans «Sale boulot» devrait être accompagnée d'une attitude différente à l'égard d'efforts qui visent à former des auditeurs-spectateurs informés et adultes: adultes qui ne se laisseront pas si facilement enrôler par les adversaires de la liberté d'expression, et pour qui le déchiffrage des manipulations tendancieuses que vous relevez dans les feuilles AVTA, sera routine aisée.

Jean-Pierre Golay
(Centre d'initiation au cinéma)

MISE AU POINT

Caritas au Biafra: pas de surplus en banque!

Répondant au «Point de vue» d'Edmond Kaiser paru dans DP 759 du 24.1.1985 («Chaîne du Bonheur et autres chaînes»), Caritas Suisse nous prie de publier les précisions suivantes:

Edmond Kaiser s'en prend aux œuvres d'entraide et à Caritas en particulier qu'il accuse de détenir encore «quelques millions en banque pour le Biafra».
Cette accusation pourtant n'est pas fondée.
La guerre au Nigeria une fois terminée en 1970, après la clôture à Caritas des comptes de secours d'urgence versés à ce pays, soit plus de 8 millions de francs, de nouveaux dons sont effectivement encore entrés à Caritas en faveur du Biafra. La somme de ces dons se chiffre à 3 703 642 francs exactement, somme à laquelle s'ajoute une aide de 850 000 francs de la Confédération.
Ces «quelques millions» dont parle notre détracteur ne sont pas restés en banque comme il le prétend. Ils ont été intégralement affectés en projets de réhabilitation sur place pour remédier aux ravages de la guerre. A commencer par l'aide aux invalides (prothèses, traitement de physiothérapie, réhabilitation professionnelle, création d'ateliers de travail, etc.), ainsi que d'autres projets d'aide sociale comme l'aide à des enfants sourds-muets ou atteints de polio, l'installation de maternités, de dispensaires ou encore des projets de formation pour des femmes.
En somme des projets réalisés sur le terrain et non des millions conservés en banque!

Caritas